

LIMOGEAGE ARBITRAIRE A L'INSPECTION DU TRAVAIL

Le 8 juillet 2024, la promotion des inspecteurs élèves/stagiaires 2023 apprend, sous le choc, la **non-titularisation de quatre de nos collègues.**

La commission de titularisation, qui a rendu sa décision le 27 juin 2024, n'a fourni aucun élément aux concernés.

Malgré les bonnes notes, rendues par l'INTEFP (école des inspecteurs) et évaluations rendues par leurs différents directeurs ou directrices de service, cette décision s'est abattue sur nos collègues.

Aucune raison n'est évoquée. Nos demandes sont restées lettre morte, malgré la grève qui a débuté dès le lendemain.

En l'absence de raison objective, on ne peut pas écarter la possibilité que cette décision ait un lien avec l'engagement de nos collègues dans l'amélioration de nos conditions de travail et/ou avec des mandats représentatifs de la promotion, prévus par le règlement intérieur.

Par ailleurs, un des élèves concernés bénéficie d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Il a d'autant plus, un statut précaire, qu'il est contractuel de la fonction publique contrairement aux autres élèves de la promotion, protégés un minimum par le statut de fonctionnaire stagiaire.

Nos collègues font l'objet d'une procédure expéditive et opaque qui risque d'aboutir à leur licenciement après 18 mois d'investissement et de sacrifices (déménagement, éloignement familial, coût financier) au sein de notre corps, et des résultats à la hauteur de ce qu'il nous était demandé.

Cette décision est d'autant plus inique qu'elle s'inscrit dans un contexte politique instable où plus que jamais, les salariés ont besoin d'inspectrices et inspecteurs du travail sur le terrain.

L'inspection du travail est attaquée depuis de nombreuses années :

- En mars 2022, le ministère dispose de 1700 agents de contrôle pour plus de 20 millions de salarié.
- En mars 2022, 376 sections sont vacantes.
- En mars 2023, 446 sections sont vacantes.
- Pour cacher le manque d'effectifs, le ministre a supprimé 30 sections en un an (ce qui augmente la charge de l'inspectrice et inspecteur du travail).
- Conclusion : plus d'1/5 travailleur n'est pas couvert par l'inspection du travail, soit 4,5 millions de travailleur

En parallèle :

- 564 189 accidents du travail sur l'année 2023 ;
- **738 morts au travail sur l'année 2022, soit 2 morts par jour.**

C'est dans ce contexte que nos quatre camarades, dont les compétences ont été validées par les

différents examens, sans aucune information préalable, ni alerte, ni convocation, tout au long de leurs 18 mois de formation, apprennent qu'ils ne seront pas titularisés.

L'incompréhension s'est généralisée à l'ensemble du corps de l'inspection du travail et les soutiens de nos collègues en poste affluent de toute la France.

Nous appelons à une mobilisation afin d'interpeller la ministre du travail sur la situation invivable pour nos collègues et qui encore une fois fragilise les services de l'inspection du travail.

**Rendez-Vous le jeudi 18 Juillet à 14h
devant le Ministère au 127 rue de
Grenelle à Paris !**

Comment s'y rendre : Métro 13, Varenne.

Contact : comite.mobilisation@proton.me

La promotion des IET 2023